



# SEMINAIRE ADGCF GUADELOUPE

FINANCES DES INTERCOMMUNALITES

29/11/2024

# Communes et Intercommunalités des DOM

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	DOM	France métropolitaine
Nombre de communes	32	22	24	34	17	129	34816
Population moyenne des communes	11986	12961	35962	10624	15089	16663	1875
Part des communes de 10000 hab et plus	41	32,4	36,4	70,8	58,8	45,7	2,7
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	DOM	France métropolitaine
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	6	3	4	5	5	23	1231
dont - Métropoles	0	0	0	0	0	0	21
- Communautés urbaines	0	0	0	0	0	0	14
- Communautés d'agglomération	5	3	1	5	2	16	211
- Communautés de communes	1	0	3	0	3	7	985
Population moyenne d'un EPCI à fiscalité propre	63927	120408	71283	172617	51304	93457	51865

- De très grosses communes (presque 10 fois plus d'habitants que la métropole)
- Des EPCI avec un nombre réduit de communes (entre CAPEX : 3 et CAPnord : 18) qui sont donc structurellement plus importantes qu'en France continentale (16 635 hab contre 1 875 hab par commune);



# Un positionnement faible dans l'environnement territorial au regard des ressources de fonctionnement

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		France Métropolitaine	
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	6		3		4		1232	
<b>2023</b>	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution
Recettes de fonctionnement des EPCI	577	6,6%	637	5,7%	421	8,1%	809	6,9%
Recettes de fonctionnement du bloc communal	2412	6,0%	2403	-0,1%	1817	5,4%	2186	5,7%
Recettes de fonctionnement de l'ens des collectivités	5476	6,5%	5289	-0,3%	3601	6,5%	3876	3,4%

- En moyenne ,  $\frac{1}{4}$  des ressources de fonctionnement du bloc communal vs moyenne nationale = 37%
- Un peu plus de 11% des ressources de l'ensemble des collectivités vs 21% pour la moyenne nationale



## Des ressources faibles en fonctionnement

- Des ressources de fonctionnement très inférieures à la moyenne (67 %)
- Les impôts et taxes en représentent une part plus importante que la moyenne
- Les concours de l'Etat représentent en moyenne 17%

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		France Métropolitaine	
2023	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	6		3		4		1232	
Recettes de fonctionnement des EPCI	577	6,6%	637	5,7%	421	8,1%	809	6,9%
dont Impôts et taxes	416	13,7%	431	7,7%	240	11,5%	425	9,7%
Concours de l'Etat	102	-1,2%	107	2,4%	89	-0,6%	144	2,0%

# Un poids faible aussi pour l'investissement

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		France Métropolitaine	
<i>Nombre d'EPCI à fiscalité propre</i>	6		3		4		1232	
<b>2023</b>	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution
<i>Dépenses d'investissement HR des EPCI</i>	87	19,1%	113	43,1%	145	38,0%	263	6,0%
<i>Dépenses d'investissement HR du bloc communal</i>	399	29,5%	437	49,6%	564	33,8%	665	7,1%
<i>Dépenses d'investissement HR de l'ens des collectivités</i>	1547	35,3%	1192	15,9%	1702	65,0%	1109	5,6%
<i>EPCI/Bloc communal</i>	21,8%		25,9%		25,7%		39,5%	
<i>EPCI/Ens des collectivités</i>	5,6%		9,5%		8,5%		23,7%	

- Un niveau 2 à 3 fois inférieur à la moyenne nationale
- En moyenne ¼ du bloc communal vs 40% pour la métropole
- Moins de 10% sur l'ensemble des collectivités vs 23% pour l'hexagone
- On constate une dynamique positive sur plusieurs exercices particulièrement en Guyane



## Le partage des ressources fiscales au sein du bloc communal

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		France Métropolitaine	
<i>Nombre d'EPCI à fiscalité propre</i>	6		3		4		1232	
<b>2023</b>	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution	€/hab	Evolution
<i>Impôts et taxes des EPCI</i>	416	13,7%	431	7,7%	240	11,5%	425	9,7%
<i>Impôts et taxes du bloc communal</i>	1798	7,2%	1785	6,5%	1161	4,0%	1335	7,3%
<i>EPCI/Bloc communal</i>	23,1%		24,1%		20,7%		31,8%	

- La part des EPCI dans la fiscalité du bloc communal est plus faible qu'en métropole, à savoir entre 20 et 25% vs 32%



## Fiscalité : bases et produits

<b>2023</b>	<b>CACEM</b>	<b>CAPEX</b>	<b>CACL</b>	<b>Esp Sud</b>	<b>CARL</b>	<b>CapNord</b>	<b>CANGT</b>	<b>Fr. métrop</b>
<i>Potentiel fiscal/hab. (€)</i>	563,8	607,6	183	204,3	167,3	213,3	185,8	457,4
<i>Bases brutes TFB/hab</i>	1546,4	1640	654,9	980,4	1397,6	923	855,8	
<i>Produit TFB</i>	22,7	8,1	12,5	22,6	82,2	83,14	7,4	35,83
<i>Bases brutes CFE/hab</i>	847,5	984,2	244	354,8	327,8	252,8	154,2	396,5
<i>Produit CFE/hab</i>	183,6	227,8	54,6	62,4	68,9	45,4	40,7	105,6

- Outre CACEM et CAPEX les autres EPCI sont assez loin de la richesse fiscale des EPCI de l'hexagone
- On constate aussi le même phénomène pour la fiscalité économique
- Les bases de TFB sont entre 2 à 4 fois supérieures mais il s'agit seulement d'une fiscalité additionnelle, avec un pouvoir de taux limité au sein du bloc communal



## Fiscalité : les taux des communes au maxi

- Quelques exemples pour le foncier bâti
  - Fort de France : 48,70 %
  - Les Abymes : 53,02 %
  - Le Moule : 49,32 %
  - Morne-à-L'eau : 62,84 %
  - Cayenne : 67,24 %
  - Rivière Salée : 47,99 %.
- Les communes poussent les taux d'autant que leurs bases sont 2 fois plus basses que la moyenne de la strate
  - Exemple De Cayenne dont les bases sont de 685 €/hab vs 1793 €/hab pour la strate.
- Peu de marges pour les EPCI dont les taux sont égaux voire inférieurs à la moyenne nationale soit 2,26 % sauf exceptions



## Fiscalité et ressources : conclusion

- Partage sur le Foncier bâti est un problème
- La fraction de TVA (THRP et CVAE) devient la principale ressource
- Les EPCI accroissent la TEOM au moins à l'équilibre alors même que ce service est plus cher que la moyenne;
- Le versement mobilité est insuffisant pour la plupart des agglos sauf celles en milieu urbain
- Les autres taxes (Ifer, Tascom , THRS) ne compensent pas;
- Les intercommunalités présentent des capacités d'autofinancement équivalentes à 60 % de celles de leurs homologues continentales (tx d'EB de 11% vs 19%)



## Solidarité difficile à mettre en œuvre au sein du bloc communal

- Au départ le mécanisme des AC ne s'est pas fait à l'avantage des EPCI
  - Les charges relatives aux services transférés et calculées en CLECT ont considérablement augmenté par la suite
  - A la CANGT pas de révision à ce stade car très peu de nouveaux transferts
- Difficulté à mettre en place un pacte financier et fiscal formalisé vs mesures spontanées en fonction des opportunités
- D'abord contributions à l'équilibre financier des communes en difficultés financières (ex CANGT : délibération pour 2 communes sous CRC pour non versement AC négatives et achat d'un foncier stratégique, fiabilisation des bases initiées par les communes)
- Solidarité de projet par l'intermédiaire de fonds de concours dans le cadre d'un PPI partagé. L'idée est de favoriser la cohérence et la coordination des projets communautaires et communaux
- Ne faudrait-il pas l'imaginer autrement ?



## Quelles perspectives pour les EPCI

- D'abord, pour certains cas, la pertinence des périmètres doit être interrogée. L'examen des comptes fait apparaître qu'en dessous de 100 000 hab les capacités financières seront de plus en plus limitées.
- Les EPCI doivent poursuivre dans leur dynamique d'investissement et avoir le leadership dans ce domaine sur la base de PPI partagé;
- Il faut renégocier le partage de la fiscalité avec les communes, entre fiscalité reversée et baisse de taux
- Les fonds de concours ne sont pas suffisants; il serait parfois nécessaire de mettre en place des délégations de maîtrise d'ouvrage au sein du bloc communal;



## Quelles perspectives pour les EPCI (suite)

- Compte tenu des marges limitées, nécessité de se recentrer sur et prioriser certaines politiques publiques, ex CANGT : alimentation et agroéconomie, aménagement et attractivité, transition écologique;
- Développement des coopérations intercommunautaires (CARL, CAPEX)
- Outils de gouvernance différents de type EPL; CANGT : Semop en cours pour alimentation et SEM ou SPL à l'étude pour l'aménagement (centre villes et littoral touristique);



## Le modèle de la COM de Saint-Barth ?

- 10 585 hab
- Art 74 de la Constitution et PTOM = large autonomie fiscale. Surtout de la fiscalité indirecte
- De 2018 à 2022, la CAF est passée de 18 M€ à 78,7 M€ et la collectivité n'a plus aucune dette;
- Politique d'investissement active : 180 M€ en 2018
- Pourrait-on s'en inspirer ?

